



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prix unique du livre

Question écrite n° 32647

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le prix unique du livre. Le prix unique du livre est un dispositif précieux, qui a fait ses preuves. Aujourd'hui la Haute-Garonne compte 115 librairies. Après une période où la tendance était à leur diminution, la situation s'est stabilisée. On voit ouvrir de nouvelles librairies, et certains projets indépendants ressortent par leur dynamisme. Sans le prix unique, nous aurions certainement assisté à un phénomène de concentration irréversible. Le réseau de nos librairies est très investi dans la vie culturelle locale, à travers sa participation aux manifestations, la venue d'auteurs, l'organisation de conférences et débats, la mise en place d'initiatives diverses. Par ailleurs, la diversité de nos librairies, c'est la possibilité ouverte à des politiques éditoriales différentes, à des choix de présentation des ouvrages ; et donc la chance donnée à de nouveaux auteurs, à des publications qui ne bénéficient pas de campagnes de lancement ou d'accès aux médias. La rencontre directe avec le libraire joue aussi à cet égard un rôle irremplaçable. La déréglementation des prix aurait inévitablement pour conséquence d'appauvrir ce tissu, et de concentrer la distribution dans les grands réseaux capables de baisser les prix. Le rapport Attali a systématiquement revisité toutes les réglementations qui d'après ses membres s'opposeraient à la croissance et à la création d'emplois. Ce n'est nullement un hasard s'il ne cite pas, parmi elles, le prix unique du livre. Considérer en outre que c'est le prix qui s'oppose à la lecture est une idée bien sommaire. Il est aujourd'hui possible de lire à des tarifs maîtrisés (livres de poche notamment) ou gratuitement dans les bibliothèques. Au cœur de nos territoires, nous avons besoin de librairies, nous avons besoin de porter le livre à la rencontre du public. C'est pourquoi, il a pris note de son attachement revendiqué au prix unique du livre, mais aussi de sa référence à une « nécessaire modernisation ». Il en conclut que, malgré son appréciation personnelle, le champ reste ouvert à une possible déréglementation dans ce secteur. Rien ne plaide pourtant en ce sens, si ce ne sont les motifs d'acteurs particuliers d'un marché, certes respectables, mais qui ne peuvent prétendre à incarner l'intérêt général. Aussi, il lui demande de réaffirmer avec force la défense du prix unique du livre et de lever toutes ambiguïtés.

Texte de la réponse

Les amendements déposés à l'Assemblée nationale dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la modernisation de l'économie sur le prix de référence du livre ont finalement été retirés par leurs auteurs. En effet, la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre a permis le développement en France d'un réseau de diffusion particulièrement dense, dans lequel la librairie indépendante a conservé toute sa place. Véritable garant de la diversité de la production et de la diffusion éditoriales, la loi sur le prix du livre, qui connaît de nombreux équivalents en Europe, reste un moyen essentiel pour donner à chaque livre une chance de rencontrer son public et pour offrir aux lecteurs un accès à l'ensemble de la création littéraire, qu'il s'agisse des nouveautés ou des livres de fonds. Lors de la première réunion du conseil du livre installé par le ministère de la culture et de la communication le 30 juin 2008, la direction d'un groupe de travail associant professionnels du livre, parlementaires et pouvoirs publics sur le bilan de cette loi a été confié à M. Hervé Gaymard, député de la Savoie et membre du conseil. Cette proposition a été acceptée par la commission des affaires culturelles,

familiales et sociales de l'Assemblée nationale à l'issue d'une table ronde sur la politique du livre qui s'est tenue à son initiative le 2 juillet 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32647

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8711

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9767